

**SOMMAIRE DU RAPPORT LAVALLÉE CONCERNANT  
L'ADOPTION OUVERTE ET INTERNE (DOMESTIQUE) DU  
GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RÉGIME QUÉBÉCOIS DE L'ADOPTION  
PUBLIÉ EN MARS 2007 (204 P.) ET ACCESSIBLE AU**

[https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/contenu/documents/Fr\\_francais/centredoc/rapports/couple-famille/adoption-rap.pdf](https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais/centredoc/rapports/couple-famille/adoption-rap.pdf)

**Le rapport Lavallée indique que l'adoption ouverte et interne se pratique au Québec depuis au moins 1994.** En page 44, on peut y lire : « Des processus d'adoptions ouvertes existent depuis plusieurs années au Québec. Dès 1994, la directrice de la protection de la jeunesse de Montréal faisait état des différents scénarios d'adoption ouverte mis en œuvre dans les centres jeunesse (MSSS, 1994). Depuis, l'idée selon laquelle l'adoption devrait parfois être prononcée tout en maintenant certains liens entre l'enfant et des membres de sa famille d'origine s'impose de plus en plus, non seulement ailleurs au Canada mais également au Québec ».

**Le rapport Lavallée recommande l'adoption ouverte.** En page 39, on peut y lire : « Le bilan de la recherche semble démontrer que l'adoption ouverte présente plus d'impacts positifs que négatifs ».

**Le rapport Lavallée recommande aux intervenants de promouvoir et de favoriser l'adoption à la naissance :** On peut y lire en page 16 : « Ne devrait-on pas modifier la perception sociale du consentement parental à l'adoption qui devrait être présenté et évalué comme un geste mature et responsable lorsque les parents constatent qu'ils ne sont pas en mesure, pour des raisons qui leur sont personnelles, d'assumer l'enfant qu'ils ont mis au monde ? »

Aux pages 33 à 35, on offre la **description de l'adoption ouverte, semi-ouverte ou confidentielle (fermée) ;**

En page 36, on présente les **principaux arguments en faveur de l'adoption ouverte ;**

Aux pages 40 à 43, on décrit les **modalités de l'adoption ouverte ;**

Aux pages 44 à 47, on dépeint les **pratiques existantes** en adoption ouverte et interne par le gouvernement du Québec ;

En page 47 à 49, les **recommandations** concernant l'adoption ouverte et interne sont énumérées ;

On conclut que les ententes de communication pour l'adoption ouverte, sans être illégales, gagneraient à être reconnues par la loi, afin de mieux favoriser la protection des parties, lesquelles, à l'heure actuelle, se débrouillent tout de même, mais selon la bonne volonté de tous.

**Sommaire préparé par :**  
**Adoption Vivere Canada**  
**15, rue Principale Nord, Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0**  
**Sans frais : 1 866 445-9695**  
**Tél. local : (819) 449-4540**  
**Courriel : [viverecanada@gmail.com](mailto:viverecanada@gmail.com)**  
**Site Web : [www.vivereadoption.site](http://www.vivereadoption.site)**

Pièce jointe : les quarante-neuf premières pages du Rapport